Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Octobre 1900. No. 49

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Europe (compris le port), ... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 c
Chaque insertion subséquente........ 8

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'etranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilite de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS;
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba
Canada.

NOUVEAU FEUILLETON

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous publierons prochainement un ouvrage célèbre :—

LE ROMAN D'UN JESUITE

Un bon nombre de personnes tiendront sans doute à s'abonner au MANITOBA, à cette occasion.

Afin de leur donner plus de temps pour nous écrire, nous publierons auparavant une bluette qui couvrira deux ou trois numéros du journal. Puis viendra—

LE ROMAN D'UN JESUITE

On peut prendre notre parole que c'est intéressant au plus haut point.

NÉGLIGENCE INJUSTIFIABLE

Il a bien peu souci de sa santé, celui qui ne cherche pas à guérir sa bronchite avec le BAUME RHUMAL.

CORRESPONDANCE

Nous publions ci-après une lettre d'un électeur de Saint-Joseph, qui réduit à leurs vraies proportions toutes les vantardises de M. Bertrand et de ses amis :

Saint-Joseph, Man.,
17 octobre 1900.

Au journal LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Man.

M. le Rédacteur,

Vous aimerez, sans doute, à avoir un compte rendu de l'assemblée tenue ici, hier soir, par M. Bertrand et ses amis. Eh bien, voici : Il y avait en tout six électeurs, bien comptés, de cette paroisse, les autres étaient des gens de Letellier, Saint-Pie et d'ailleurs qui suivaient le monsieur : une trentaine en tout.

Avant l'ouverture de l'assemblée, un vieillard de Saint-Pie, essaya d'égayer, pour tuer le temps, les gens qui attendaient, en leur racontant des histoires que lui-même trouvait drôles, mais que l'auditoire trouvait plus grossières que drôles ; il faut cependant lui pardonner, en vertu du principe qu'il faut pardonner à ceux qui ne savent ce qu'ils disent.

Le premier orateur qui ouvrit l'assemblée fut un M. Fournier, qui nous fit, en parlant fort, ce qui tient lieu d'éloquence chez lui, l'éloge du gouvernement Laurier et du candidat, M. Bertrand. Il termina sa harangue en nous disant de voter pour maintenir M. Laurier au pouvoir parce que c'était un des nôtres, un Canadien-français, un compatriote ; le malheureux ne pense pas à quelles terribles représailles, il expose ses compatriotes en leur disant : votez pour Laurier, c'est un Canadien-français. Les Anglais pourraient dire à leur tour à leurs compatriotes : "Votez pour Tupper, parce que c'est un Anglais." Et voilà la guerre de races, où nous aurions tout à perdre.

Ensuite vint le tour de M. Bertrand, qui nous dit en commençant qu'il n'était pas orateur, et il avait bien raison, car il a ennuyé son auditoire durant plus d'une heure à nous parler de la question des écoles que nous connaissons mieux que lui ; il fit l'éloge du gouvernement du jour et des ministres Laurier, Tarte et Sifton ; il nous lut de longs extraits de journaux, surtout de *La Vérité* ; il nous parla aussi des *bons* principes de MM LaRivière et Bernier. Il termina son discours en disant qu'il n'aimait pas les assemblées contradictoires, qu'elles nous faisaient plus de mal que de bien. Matière de goût...... et de peur aussi.

Après M. Bertrand, M. le Dr Deschambault fut appelé à adresser la parole. Il nous vanta beaucoup les vertus, l'honnêteté et la probité de M. Bertrand et toute la ritournelle, comme si l'honnêteté de M. LaRivière ne valait pas celle de M. Bertrand. Ensuite, il nous parla de la question Riel ; qu'on ne devait pas voter pour M. LaRivière, parce qu'il avait laissé pendre ce pauvre homme en 1885 ; qu'il aurait dû le défendre, parce que c'était un Canadien-français.

Il termina en disant que tout cela était un peu de l'histoire ancienne, et je le crois bien, M. le Rédacteur, c'est tellement ancien que M. LaRivière n'était pas même député à Ottawa, en 1885 : c'était M. Royal.

On appela ensuite un Francais, un chasseur, comme il l'a dit lui-même, et dont je ne me rappelle plus le nom. Ce monsieur ne nous parla pas de politique ; il nous vanta seulement les qualités de M. Bertrand ; il ne lui ménagea pas l'encens.

C'est le jeu des amis de M. Bertrand, le mettre aux nues, et rabaisser les autres! Mais ils forcent trop la note, nous savons ce qu'en vaut la chanson.

Ce chasseur fut le dernier orateur. Pendant tous ces discours, qui furent écoutés en grand silence, on entendait ronfler sur leur banc des gens qui suivaient le candidat.

UN ELECTEUR.

EN VOICI UN AUTRE QUI SE PLAINT

Cet autre libéral, c'est M. Charlton, l'un des plus puissants partisans de M. Laurier. Lui aussi, blâme le gouvernement de n'avoir pas suivi une meilleure politique. Son requisitoire est plus modérément écrit que celui de M. Cook. Au fond, c'est aussi la condamnation du gouvernement. Il dit : "Le temps est arrivé pour le parti libéral de racheter plus exactement les gages qu'il a donnés au peuple en pratiquant une plus grande économie dans les dépenses publiques et en réduisant la dette."

Donc, d'après M. Charlton, le gouvernement n'a pas jusqu'à présent, suffisamment économisé les deniers du peuple.

Puisque les amis déclarés du gouvernement le blâment ainsi, et sont obligés de reconnaître ses fautes, est-ce que les électeurs indépendants ne trouveront pas qu'ils doivent eux-mêmes le condamner par leurs votes?

EN VÉRITÉ

Le BAUME RHUMAL guérit sûrement et rapidement les affections de la gorge et des poumons.

LA DETTE FEDERALE

Nous lisons dans le *Pionnier* de Sherbrooke, feuille modérée, les trois paragraphes suivants :

Un abonné nous demande si réellement la dette fédérale a até augmentée depuis 1896. Voici la vérité à ce sujet : le chiffre de la dette était de $258,497,432 en 1896. Or, en 1899, cette même dette était rendue à $266,223,446; soit une augmentation en trois ans de $7,776,014.

Telle est la situation constatée par les documents officiels.

Tout nouvel abonne qui nous enverra maintenant $1.00 POUR SA... Souscription Recevra LE MANITOBA Jusqu'au 1er Janvier ....1902.

LA MONTRE ET SON RESSORT

Tous les organes essentiels de la vie dépendent directement de la qualité du sang, comme la montre dépend de son ressort. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD, purifient le sang, lui rendent sa force épuisée par l'anémie, les hémorragies ou autres causes.

Le Manitoba.

Mercredi, 24 Octobre 1900

LA LUTTE DANS LES TERRITOIRES

Les chefs libéraux et leurs comités d'élection font au Nord-Ouest comme ailleurs une lutte déloyale. On use du mensonge à pleine bouche, comme si, en politique, on n'était pas tenu à la vérité.

Dans la division de l'Assiniboine-ouest, les partisans de M. Scott voulant s'assurer l'appui des Métis-français, font circuler parmi ceux-ci les assertions les plus fausses dans l'espoir de les préjuger contre M. Davin et de détruire sa popularité.

Ils vont de par les maisons, affirmant, en conversation privée, que M. Davin ne s'est pas montré l'ami des Métis. Ils n'osent point cependant porter ces accusations publiquement en face de M. Davin, qui les réduirait vite au silence.

Pour montrer combien sont fausses les assertions des adversaires de M. Davin, il suffit de rapporter les faits exactement et de rappeler sa conduite en parlement.

Le 12 février 1900, M. Davin proposait :

"*Que les autorités canadiennes ont fait preuve de sagesse et de justice, par le passé, en reconnaissant la validité des demandes de terres formulées par les naturels du pays.*

Que cette politique de justice de la part du gouvernement envers les naturels du pays a eu pour résultat d'assurer la paix et le progrès.

Que l'abandon de cette politique constituerait un pas en arrière et amènerait certainement de regrettables conséquences.

Que rien n'est plus juste et plus digne d'attirer l'attention du gouvernement actuel que ce côté de la politique suivie à l'égard des naturels du pays qui prescrit que, dans le cas des Métis qui ne reçoivent pas d'argent provenant des traités et qui vivent sur une réserve, le droit qu'ils possèdent à raison de leur origine, devra être reconnu et acquitté par une concession de terre.

Que puisqu'il a été admis en principe qu'en ce qui a trait aux Métis qui préfèrent ce mode, le scrip donnant au porteur droit à l'étendue de terrain suffisant pour un octroi, pourra être donné au lieu du terrain lui-même, il est de strict devoir pour le gouvernement de ne pas retenir ce scrip à ceux de nos concitoyens métis qui y ont droit, car ce n'est pas un don gratuit mais un juste paiement ; et il n'est pas seulement possible, mais il est probable et même certain que tout délai à remplir les obligations du pays envers cette classe de nos concitoyens, dont plusieurs sont dans l'indigence, pourrait constituer une perte sérieuse pour eux et en rendre une partie victime de spéculateurs sans conscience, et le gouvernement, par induction, complice de la spoliation cruelle et éhontée de citoyens sans défiance et presque sans moyens de défense."

Et à l'appui de cette proposition, M. Davin disait :

"Cette motion découle de la loi que nous avons votée l'année dernière, et nous avons discuté à l'époque de son adoption, l'à-propos de donner des scrips aux Métis. On se le rappelle, certains députés prétendirent qu'il était préférable de donner des terres aux métis ; mais le ministre de l'Intérieur nous assura que les Métis ne voulaient accepter que des certificats de terre, ajoutant que le gouvernement avait décidé de donner des scrips aux enfants nés avant 1885 et qu'il voulait agir envers les Métis de l'Ouest de la même façon que le gouvernement avait agi envers ceux du Manitoba en 1870, et s'est ainsi exprimé (voir *Débats* 1899, vol. 2, page 4894) :

"La loi actuelle n'autorise le gouvernement à accorder des certificats de terre que sur le pied des Métis qui y avaient droit le 15 d'avril 1870, et elle a été adoptée dans le but de l'appliquer aux Métis dans le voisinage immédiat de la rivière Rouge. Naturellement, cette date ne s'applique nullement au district d'Athabasca, et nous voulons nous faire autoriser à régler cette question d'après le principe qui consiste à donner aux Métis des certificats de terre jusqu'à l'époque du règlement conclu avec eux. Le même amendement nous permettrait de régler les cas en litige dans les Territoires du Nord-Ouest, et de donner des certificats aux Métis de ces territoires qui, depuis le règlement de 1885, n'ont cessé de demander qu'on réglât leurs réclamations d'après le principe même que nous nous proposons d'appliquer aux Métis du district d'Athabasca."

On s'en souvient, j'ai toujours appuyé la politique du gouvernement à cet égard ; et en outre, depuis nombre d'années, je n'ai cessé de proclamer, dans cette Chambre, que c'est là le véritable système à appliquer ; qu'il fallait appliquer aux Métis du Nord-Ouest le principe même appliqué à ceux du Manitoba en 1870 ; que le fait d'avoir accordé, en 1885, des scrips d'autres endroits des Territoires ne saurait éteindre le titre à ces scrips chez les enfants nés depuis cette époque. J'ai donc prétendu qu'il fallait faire précisément ce que le ministre de l'Intérieur, dans son discours de l'année dernière, a déclaré que le gouvernement avait l'intention de faire. L'honorable ministre ajoute :

"Voici ma pensée. L'honorable député le sait, depuis qu'il a été émis des certificats de terre, après la rébellion de 1885, il s'est trouvé nombre de Métis qui prétendent que, à titre d'enfants nés entre les années de 1870 et 1885, des pères métis dont les réclamations ont été réglées en 1885, ils devraient recevoir des scrips tout comme leurs parents, et voilà le titre que le gouvernement se propose de reconnaître, en demandant l'autorisation dont il est question dans le bill."

En octobre dernier, les commissaires autorisés par le gouvernement à régler la question, annoncèrent qu'ils allaient la régler immédiatement et éteindre le titre des sauvages dont héritent ces enfants. Les Métis de la Saskatchewan, dans le voisinage de Prince-Albert, de Battleford, de la Montagne de Bois et d'Edmonton, ont, par conséquent, été portés à croire qu'on réglerait leur affaire sans coup férir.

Il va sans dire qu'on aurait dû le faire incontinent. La commission était rendue sur les lieux, et il est impossible de trouver une excuse valable pour cette négligence. L'année dernière, la récolte s'annonçait fort belle, et, en conséquence, ceux d'entre les Métis qui se berçaient de l'espoir d'une bonne moisson, délièrent quelque peu les cordons de leur bourse, mais, malheureusement, la récolte ne répondit point à leurs espérances.

Il s'ensuit qu'il existe actuellement passablement de gêne et de misère ; tandis que les spéculateurs exploitent ce retard apporté par le gouvernement dans le règlement des réclamations de ces pauvres gens, délai contraire à ce qu'on leur avait donné à entendre, ainsi qu'à l'avis qu'on avait publié à ce sujet. Naturellement, comme les Métis n'avaient pas en mains les titres de leurs terres, et se trouvaient, par conséquent, en mesure de ne négocier qu'un titre futur, il leur a été impossible de faire d'aussi bons marchés qu'ils l'auraient pu faire, s'ils avaient eu ces certificats en mains.

Sur la ligne du chemin de fer, je le sais, le retard apporté par le gouvernement dans le règlement de ces réclamations a été exploité par les spéculateurs, au grand détriment des Métis ayant droit aux scrips. Je viens de relire le discours prononcé par le ministre de l'Intérieur, l'année dernière, discours où il déclare catégoriquement que le gouvernement entend accorder des scrips aux enfants nés entre les années 1870 et 1885, et dont le titre fondé sur leur origine sauvage n'a pas été éteint par voie d'un règlement antérieur.

L'honorable ministre, page 6401, ajoute :

"Après la rébellion de 1885 une commission se rendit sur les lieux et donna aux Métis les scrips en question ; mais ceux-ci ont toujours prétendu et avec droit, à mon avis, qu'on aurait dû régler leurs réclamations sur le pied du règlement de 1885, de façon à ce que leurs enfants, nés jusqu'en 1885, puissent bénéficier aussi de ces scrips."

Je cite le discours du ministre.

Il ne saurait y avoir lieu au doute, puisque le ministre à trois reprises différentes, dans cette Chambre, a engagé sa parole dans ce sens.

Après avoir constaté que j'avais inscrit cette motion au feuilleton, le député de la Saskatchewan (M. Davis) y a lui-même inscrit la motion que voici :

"Que de l'avis de cette Chambre, il devrait être accordé des certificats de terre à tous les enfants métis nés au Nord-Ouest, avant 1885."

Ainsi, l'honorable député demande à la Chambre d'approuver une proposition au sujet de laquelle le ministre de l'Intérieur nous déclare qu'il n'existe aucun doute, proposition qui, d'après la déclaration officielle du ministre de l'Intérieur, parlant au nom du cabinet, a été adoptée l'année dernière par le gouvernement. Eh bien ! M. l'Orateur, c'est là l'acte d'un farceur. J'ai par devers moi une lettre dont l'auteur est un homme distingué du district de Prince-Albert, lettre qui m'est adressée. En voici la teneur :

"26 janvier.

"Cher Monsieur,

"Je prends la liberté de vous écrire au sujet de la façon d'agir du gouvernement relativement au paiement des scrips des Métis de la Saskatchewan.

"Avant d'aller plus loin, je dois dire que depuis quarante-six ans j'ai été en relations constantes avec les Sauvages et les Métis dans toute l'étendue du pays, et je suis parfaitement au fait de leurs habitudes et de leur façon d'envisager les choses.

"Or, voyez comment on a agi à leur égard. Il y a déjà longtemps qu'on a réglé les réclamations des Métis du Manitoba. L'été dernier, le gouvernement a réglé les réclamations des Métis du nord, et jusqu'aujourd'hui il n'a absolument rien fait pour ceux de la Saskatchewan, sauf que les commissaires ont annoncé qu'ils règleraient avec eux en octobre dernier. C'est un fait bien connu que l'été dernier, dans la Saskatchewan, tout le grain a gelé, et comme la grande majorité des Métis n'ont que de petites terres agricoles, ils ont donc été ruinés. Si le gouvernement avait émis les scrips l'automne dernier, comme il l'avait promis, c'eût été une bonne affaire pour eux. Faute de quoi, ces pauvres gens ont dû vendre tous ou presque tous leurs bestiaux pour acquitter leurs dettes et pourvoir à leur subsistance. Comme les moissons semblaient promettre un rendement sans précédent, les Métis contractèrent tout naturellement de plus fortes dettes qu'ils ne l'auraient fait sans cela. On nous dit : voyez donc l'énorme augmentation de bestiaux expédiés cette année ! n'est-ce pas un signe de prospérité ? Tandis que la preuve même de l'indigence des classes pauvres se trouve dans le fait que les Métis surtout ont dû vendre plus de vaches que toute autre espèce d'animaux.

"Une autre chose qui mérite réflexion est le sérieux mécontentement qui existe dans la plupart des réserves de Sauvages, mécontentement causé par la démission des agents des Sauvages, hommes d'expérience parfaitement au courant du caractère des indigènes, et leur remplacement par des hommes connaissant à peine les sauvages de nom, et dont le seul titre à ces charges est la facilité d'acheter leurs suffrages au moyen de positions rémunératrices.

"Sauvages, métis et blancs, tous savent que nombre de soldats de la police à cheval sont partis pour l'Afrique-sud et qu'ils n'ont pas été remplacés, et la rumeur veut qu'ils ne le soient pas."

Je suis bien aise de dire qu'en réponse aux interpellations et aux motions que j'ai présentées, nous avons l'assurance du premier ministre que l'effectif de la police sera maintenu à un niveau convenable.

"Il semble étrange que le gouvernement enlève aussi rapidement qu'il le peut, tout moyen de protection à ce pays, et qu'il fasse tout en son pouvoir pour dégoûter et irriter les populations sauvage et métisse. S'il surgit des troubles, comme la chose arrivera si cela continue et qu'on affaiblisse l'effectif de la police, c'est le gouvernement qui portera toute la responsabilité de cet état de choses.

"Plus on retardera de donner aux Métis leurs scrips, plus leur gêne augmentera et plus les spéculateurs les exploiteront. La rumeur veut, et à bon droit, je crois, que notre député libéral ait fait de bonnes affaires, cet hiver, en spéculant sur les scrips, c'est-à-dire, en concluant avec les Métis des marchés par lesquels ceux-ci s'engagent à lui céder leurs scrips, moyennant $80 ou $90, quand il sera émis ; et il leur fait quelques légères avances sur ces scrips. Est-ce tout ce que ces scrips valent, et ce genre de spéculation est-il légitime ?

"Je crois que si vous exposiez les véritables raisons militant pour et contre l'émission prochaine de ces scrips, le gouvernement serait forcé de s'exécuter et de faire preuve de diligence dans l'émission de ces scrips.

"Dans l'espoir que ces notes pourront vous être de quelque utilité,

"Je demeure tout à vous."

L'auteur de cette lettre est un gentleman fort bien connu, dont il est inutile de faire connaître le nom.

Pourquoi donc le gouvernement n'a-t-il pas réglé les réclamations des Métis l'année dernière ? Le gouvernement a annoncé qu'il les règlerait en octobre dernier. Or, le moment arriva où le gouvernement se demanda si, oui ou non, il ferait appel au peuple ; et il ajourna le règlement de ces réclamations, de sorte qu'il est fort possible qu'il ne s'exécute qu'à la veille d'une élection générale, dans l'espoir qu'en faisant avec les Métis un règlement à cette époque, il arrivera à se les concilier. Mais les Métis sont un peuple intelligent, et nombre d'entre eux sont trop habiles pour se laisser prendre à cette tactique du gouvernement, maintenant qu'elle a été dévoilée et qu'ils savent qu'ils auront à en payer la façon. Quand les Métis sauront que le gouvernement cherche à gagner du temps et à différer un réglement qu'il aurait dû faire en août dernier, ils comprendront qu'on leur a fait perdre des deniers dont ils auraient déjà dû bénéficier, et l'arme destinée à les blesser retombera sur le gouvernement lui-même.

Ce n'est pas tout. Le 7 mai, M. Davin proposait :

Que pendant le soulèvement de 1885, des Métis de la Montagnes de Bois, Maple Creek et autres endroits dans les Territoires, ont été employés comme éclaireurs ; que nombre de personnes qui ont servi comme éclaireurs pendant le dit soulèvement ont reçu des scrips ; qu'il est de fait, sauf deux ou trois exceptions, que les Métis de la Montagne de Bois, de Maple Creek, de Swift Current et de la Mâchoire-de-l'Orignal, n'ont pas eu de scrip ; que cette Chambre est d'opinion que des scrips devraient être donnés à ceux qui seront reconnus comme y ayant droit.

A l'appui de cette résolution M. Davin fit un long discours et finalement réussit à obtenir de sir Wilfrid Laurier la promesse de faire faire une enquête concernant les réclamations des Métis ayant servi comme éclaireurs. Et le résultat a été que des scrips ont été accordés.

On peut voir par là que M. Davin a été le principal instigateur du mouvement qui a assuré des scrips aux Métis. On peut également se convaincre par cette attitude de M. Davin qu'il a, énergiquement et sans broncher, travaillé dans leurs intérêts.

ALLIANCE NATIONALE

Mercredi, le 17 oct., a eu lieu, au "Bazar," l'élection des officiers de l'Alliance Nationale, Cercle Langevin.

Ont été élus :

Président, Son Honneur le juge Prendergast.

Vice président, Son Honneur le juge Prud'homme.

Substitut du Président général, M. l'abbé Trudel.

Secrétaire, M. Ernest Lévêque.

Secrétaire-financier, M. Lucien Dubuc.

Trésorier, M. J. P. O. Allaire.

Médecin, M. le Dr Lambert.

Commissaire-ordonnateur, M. A. L. Auger.

Introducteur, M. J. I. Lavoie.

UN BRUIT DE TAMBOUR.

Il faut voir ça comme l'*Echo* tape la grosse caisse dans son dernier numéro. Il croit, avec tout ce bruit, remplir le creux qu'il y a dedans le tambour.

Le malheureux ! Il a eu l'audace, à l'occasion de la visite du Délégué Apostolique, de prendre la parole de Son Excellence pour justifier l'attitude de ses chefs à l'égard de la minorité. Comme le dit fort bien la *North-West Review*, à l'entendre il faudrait croire que le Délégué Apostolique n'est venu ici que pour célébrer les exploits de M. Laurier relativement à la question scolaire.

L'*Echo* a beau soulever des querelles de mots, il ne changera rien au fond du litige.

Nous l'avons accusé, lui et les siens, d'équivoquer sur le langage du Délégué, et cette accusation restera.

Oui, l'*Echo* veut faire croire, à l'aide des paroles du Délégué, que sa conduite a été parfaite. Nous l'avons dit, et il nous en reprend avec un cliquetis de mots malséants qui s'allongent en trois ou quatre colonnes.

Pour nous justifier nous n'avons qu'à citer les paroles de la *North-West Review*, publié, comme on le sait, par M. l'abbé Cherrier, un champion indépendant de notre cause, avec l'autorisation des autorités ecclésiastiques.

Voici quelques unes des paroles de la *North-West Review* :

" De fait, l'*Echo* est si aveuglé " par ses obliquités politiques . . . " qu'il est même incapable de " donner un bon rapport des " paroles de Son Excellence, ni " de les commenter loyalement. " . . . Pourquoi l'*Echo*, au lieu " d'admettre franchement que " ces mots vigoureux (les paroles " de Son Excellence) sont une " condamnation de tous ceux qui " disent partout, et continuent " de répéter, que la question sco- " laire est réglée et que tous les " Catholiques du Manitoba sont " satisfaits, pourquoi persiste-t-il " à nous vilipender ?"

Vilipender ! En effet, c'est là le grand art et l'œuvre habituelle de l'*Echo* !

Nous n'avons pas besoin de défendre M. l'abbe Cherrier contre les aspersions qu'il reçoit

Et nous-mêmes, en sa compagnie, nous pouvons passer sans nous incliner.

LE COMTE DE LISGAR

Malgré la guerre de corsaire que lui font M. Greenway et M. Sifton, M. Richardson fait des progrès dans le comté de Lisgar.

M Richardson mérite, dans cette lutte, les sympathies des électeurs.

M. Richardson a été l'un des premiers à soupçonner les malversations de ces deux compères.

De bonne heure il a donné l'éveil sur les agissements de M. Sifton dans le Yukon.

A la dernière élection locale, il s'est montré indépendant. Il suit aujourd'hui la même ligne de conduite. Il a dû lui en coûter de secouer le joug de ses chefs pour mieux servir ce qu'il croit être les intérêts bien compris du pays.

Pour faire ces choses il faut une somme de courage dont il faut tenir compte à M. Richardson Entre M. Winkler, escorté de MM. Greenway et Sifton, et M. Richardson, bataillant bravement à son compte pour purger le pays des mauvaises humeurs que ces hommes entretiennent, il n'y a pas à hésiter. Il faut voter pour M. Richardson.

HUMEUR DIFFICILE

L'humeur difficile vient le plus souvent de la souffrance et celle-ci, de la mauvaise qualité du sang. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD, en réconfortant le sang, ramènent la bonne humeur.

Notes Politiques

Nous voulons des assemblées contradictoires.

***

" Les assemblées contradictoires font plus de mal que de bien," dit M. Bertrand. C'est pour cela qu'il est si prudent à les éviter.

***

Les amis de M. Bertrand crient bien fort que tout le monde est pour leur candidat. C'est de la vantardise. Que nos amis ne s'en laissent pas imposer. La vérité est que M. Bertrand, au lieu d'en gagner, en a perdu depuis le commencement de la campagne.

***

Notre correspondant de Saint-Joseph, avec un grand bon sens, fait toucher du doigt les inconvénients d'une campagne électorale menée au cri de : " Votez pour Laurier, parcequ'il est Canadien-Français."

Les Anglais pourraient se retourner, et dire : " Votez contre Laurier, parce qu'il est Canadien-Français."

Et nous aurions la guerre de race, l'une des plus grandes calamités qui pourraient se déchainer sur notre pays.

***

" L'administration actuelle qui en appelle au peuple a maintenant un record de plus de quatre années. Ce record, sous certains rapports, a trompé les espérances caressées par ceux qui ont endossé les principes énoncés par le programme de la convention du parti libéral tenue en 1893." (—M. Charlton, député libéral, dans son adresse à ses électeurs de North-Norfolk.)

***

Il paraît que le candidat libéral dans Morris, M. Lawrie, fait de ce temps-ci, chapeau bas, des visites aux curés du comté. Mais on n'oublie point que le même M. Lawrie faisait partie de la bande qui, vers l'année 1879, s'emparait de M. l'abbé Charbonneau, le premier curé de Saint-Joseph, et le trainait sur le sol comme un malheureux.

M. Lawrie n'est pas l'homme qu'il faut aux électeurs de Morris.

***

L'une des raisons pour lesquelles l'électorat devrait repousser les candidats du gouvernement, c'est l'impudence avec laquelle ils parlent d'acheter la population.

Voici l'appel que fait le *Nord*, de la province de Québec, à l'intelligence et à l'honnêteté des électeurs :

" Tous les électeurs honnêtes, libéraux comme conservateurs, ne se lèveront-ils pas comme un seul homme pour stigmatiser la conduite des créatures du gouvernement qui veulent les traîner dans la fange !"

***

Si M. S. A. D. Bertrand a peur de rencontrer ses adversaires en face, c'est qu'il sent sa propre faiblesse et celle de sa cause.

***

" J'accuse les chefs actuels du parti libéral d'avoir renié les principes de notre parti, d'avoir trahi leurs promesses et la foi jurée au peuple du Canada."—(H. H. Cook, ancien député libéral de Simcoe Est.)

***

M. Cook parle franc. Il dit à ses chefs de dures vérités.

" Le record de notre parti, dit-il, pendant qu'il a été au pouvoir sous les chefs actuels, est une longue suite de promesses non remplies et d'engagements violés, de scandaleuses extravagances, de jobs et de corruption, et de honteuses trahisons de tous les principes en faveur desquels nous avons combattu comme parti. Les hommes que nous avons porté au pouvoir ont souillé notre parti et déshonorer le nom du libéralisme."

***

Nous voyons avec plaisir que l'hon. M. Taillon a accepté la candidature dans Bagot, provine de Québec.

Nous sommes en mesure de savoir que le succès de M. Taillon dans ce comté est certain.

***

M Cook a siégé au parlement et il n'a pas épargné son argent et ses peines pour le triomphe du parti grit. Comme l'hon. M. Bain, et MM. Sommerville, Cassey et Scriver, il a été dégouté de l'incapacité et des scandales du cabinet Laurier. Il a eu le courage de le dire publiquement et de rompre avec ses anciens amis.



M. Greenway, le premier ministre battu par Hugh John, en décembre dernier, exhorte les électeurs à voter pour Laurier. Voici comment on l'écoute partout !

En Avant

Couservateurs du Comte de Provencher ! M. LaRiviere doit etre elu par une ecrasante majorite.

LES LIBERAUX ONT VIOLE LEURS PROMESSES

Dans l'écrasant requisitoire qu'il vient de publier contre les chef de son parti. M. Cook dit :

" Ce n'est pas sans me rendre entièrement compte de la responsabilité personnelle que j'assume de la gravité des accusations que je m'en vais porter que j'expose ici une conviction bien mûrie chez moi en esprit et en conscience.

" J'accusse les chefs actuels du parti libéral, sir Wilfrid Laurier et ses collègues du cabinet ceux-là, du moins qui étaient membres du parti libéral dans l'opposition.)

" *Je les accuse d'avoir renié les principes de notre parti, d'avoir trahi leurs promesses et la fois jurée au peuple du Canada.*"

" Et je porte cette accusation je le repète, avec la compréhension parfaite de sa gravité et de la responsabilité personnelle que j'assume en le faisant. Mais je le fais avec la ferme conviction que j'accomplis un devoir. Etant l'un de ceux dont les efforts, pour faibles et modestes qu'ils aient été, ont tendu, quatre annéee durant, à mettre ces hommes là,

"*Dans les positions qu'ils occupent et qu'ils ont deshonorées. Je ne puis échapper à ma part de responsabitité dans leurs erremeuts qu'en les dénonçant et les répudiant ainsi publiquement.*

"Je prends ce moyen d'accomplir ce que je crois être un devoir de conscience, parce qu'il me fournit l'occasion de demander à mes amis du parti libéral s'il peuvent logiquement concilier le maintien de leur allégeance aux hommes qui les ont trahis et qui ont trompé le pays avec leur propres convictions sur ce que requièrent les principes du libéralisme.

LE COMTE DE MORRIS.

M. Campbell a de l'opposition ; c'est décidé, mais ce n'est pas sérieux. Les électeurs de Morris n'hésiteront pas à réélire cette fois celui à qui ils ont donné une si belle majorité en décembre dernier.

Cette majorité devrait être plus forte encore que la première fois.

Alors on savait que le gouvernement Greenway ne méritait pas la confiance du peuple ; mais, depuis, on sait les fraudes qui ont été découvertes, et qui ont achevé de perdre cet homme dans le public. Le rapport de la commission financière a montré jusqu'à quel point on jouait avec les fonds publics. C'est tellement le cas, que bon nombre de libéraux ne veulent plus de M. Greenway comme chef, même dans l'opposition.

M. Lawrie est l'un de ceux qui néanmois voudraient rappeler Greenway au pouvoir. C'est être trop aveugle et trop peu soucieux des intérêts de notre province. Il sera noyé dans le flot populaire,

De quelle utilité pourrait être ce M. Lawrie en chambre? Quelle capacité a-t-il ? Quelles sont ses sympathies pour nous ?

A toutes ces questions il faut répondre par un haussement d'épaules !

Il n'en est pas ainsi de M. Campbell qui, en toute occasion, s'est montré sympathique à notre race, et qui occupe dans le gouvernement une position où il pourra être très utile aux intérêts du comté qu'il représente.

Il faut donc voter pour M. Campbell.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Réunion des Forestiers ce soir à la salle du Bazaar.

—M. Omer Bisson, de La Broquerie, était en cette ville la semaine dernière.

—MM. Gabriel Nadal et Jean Serrels sont priés de donner leur adresse à M. Cherias, à Saint-Boniface. Affaire urgente.

—M. J.B. Côté est revenu lundi de la province de Québec, où il était allé en voyage d'affaires. Mde Côté, sa mère, qui réside à Montréal, est arrivée ici en même temps que M. Côté, et est partie pour LaRochelle ce matin.

—Nous commençons aujourd'hui, en quatrième page, une charmante bluette qui durera pendant une couple de semaines encore.

—Madame Dubuc désire remercier les dames qui ont eu la gracieuseté de lui offrir un cadeau à l'occasion de la part active et dirigeante qu'elle a prise dans l'organisation du banquet donné à Son Excellence le Délégué Apostolique. Elle a été très sensible à cette marque d'attention des dames qui, de concert avec elle, ont assuré le succès du banquet. Le cadeau consiste en une grande et belle photographie de Monseigneur Falconio, avec un superbe cadre d'un dessin délicat et artistique. C'est pour elle un cadeau-souvenir d'un prix inestimable.

ASSEMBLEES POLITIQUES

Dates des Assemblées de l'Hon. M. LaRivière

25, jeudi — à 7 p. m., à Saint-Pierre-Jolys.

26, vendredi — à 4 p. m., à Niverville.

27, samedi—à midi, à Clearspring ; à 7 p. m., à Steinback.

28, Dimanche — à LaBroquerie après la messe : à 7 p. m., à Sainte-Anne.

29, lundi—à midi, à Rosewood ; à 7 p. m., à Lorette.

M. Bertrand est invité à ces assemblées.

LA CAMPAGNE ELECTORALE DANS PROVENCHER

L'hon. M. LaRivière continue sa campagne. Il a déjà visité plus de la moitié de sa division, et l'accueil qu'il a reçu partout lui donne la certitude de la victoire.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage. Nos amis seront à la victoire le 7 de novembre !

Et ce sera une grande victoire, car, non seulement M. LaRivière sera élu, mais le gouvernement Laurier sera écrasé.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

Assemblée du Conseil Administratif de l'association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, tenue à l'archevêché le 15 oct. 1900.

Présents : Le Rév. A. Dugas, chapelain ; l'hon. juge Prud'homme, président ; l'hon juge Prendergast, 1er vice-président ; M. J. Baril, 2nd vice-président ; M. J. Lecomte, Trésorier ; M. R. Goulet, jr. secrétaire ; M. V. Mager, membre du Conseil ; M. Alex. LaRivière, assistant-secrétaire.

Le président, après avoir souhaité la bienvenue aux membres, donne un rapport de ce qui a été fait par le Conseil, depuis la tenue du Congès en juin dernier, et explique le but de cette convocation.

Une résolution est adoptée, demandant la nomination de nouveaux agents d'immigration de langue française pour visiter les Etats du Minnesota, Dakota, Wisconsin, Michigan et Kansas et aider le R. P. Blais, O. M. I., dans l'œuvre de rapatriement au profit de Manitoba, à laquelle il se consacre avec tant de dévouement.

Une autre résolution est également adoptée concernant la nomination d'un conférencier de langue française pour traiter devant les groupes français de notre province, de l'industrie laitière, de l'élevage des races bovines et des méthodes les plus perfectionnées pour rendre l'agriculture plus rémunératrice.

Enfin, la troisième résolution que le comité a adopté se rapporte à l'organisation d'une excursion des délégués des cercles agricoles de la province de Québec au Manitoba, au mois de juin prochain.

Un vote de condoléance est offert au R. P. Blais à l'occasion du décès de son frère, curé de Saint-Guillaume d'Upton, P. Q.

Le président prie M. le vicaire général d'offrir à Sa Grandeur les remerciements du comité pour l'hospitalité qu'elle a donnée aux membres, dans son palais, et la séance est levée.

CLARK WALLACE

Il parait que M. Bertrand et ses amis jettent à la tête de leurs adversaires le nom de M. Clark Wallace.

Si l'occasion s'en présente, nos amis feront bien de rappeler à ces imprudents que Clark Wallace a été leur allié dans les circonstances les plus graves pour nous. Quand il s'est agi de nos intérêts scolaires aux Communes, M. Laurier et M. Clark Wallace marchaient bras dessus bras dessous.

Les conservateurs acceptent l'alliance de M. Clark Wallace sur les questions de commerce et autres de ce genre. Mais quand il s'est agi des grands intérêts religieux et nationaux qui étaient concernés dans le Bill réparateur, les conservateurs l'ont jeté par dessus bord, et M. Laurier l'a accepté pour allié dans la lutte qu'il nous faissit.

C'est aux libéraux à rougir de cette alliance.

SOYONS EXACTS.

La *Presse* de samedi, le 20 octobre, croit pouvoir écrire cette phrase :

" Sir Wilfrid Laurier est arrivé à un moment où nos " *libertés oonstitutionnelles* " ne sont plus " *violées*."

Pardon, contrère. Nous sommes à un moment où les libertés constitutionnelles sont violées, et Sir Wilfrid Laurier, au lieu de faire acte d'homme d'État en mettant toute son influence à redresser les torts dont souffre toute une population, et à restaurer les droits constitutionnels de la minorité manitobaine, a mis. au contraire, tout son crédit au service de ceux qui veulent nous noyer et s'efforce tous les jours de river le dernier anneau de la chaine faite pour nous maintenir à l'état d'ilotes dans notre propre pays. Au lieu de rétablir la constitution dans son intégrité, il s'accommode de la voir violée, et ses préoccupations vont à assurer la permanence de cette violation.

Nous sommes de l'avis de la *Presse* sur ce point, qu'il ne faut pas déprécier indument nos hommes publics ; mais il ne faut pas non plus dénaturer les faits pour arriver à donner à certains hommes des mérites qu'ils n'ont pas.

BAZAR

Le bazar qui se fait en ce moment sous la direction de M. l'abbé Cherrier, au profit des écoles catholiques de Winnipeg, a le plus grand succès.

Hier soir il y avait un grand banquet qui a réuni plus de trois cents personnes. Inutile de dire que tout avait été disposé et préparé pour rendre attrayantes les quelques heures passées par les convives dans la vaste salle. Les tables, sous la direction de Mde Geo. Germain, étaient magnifiquement dressées ; un service empressé de dames et de demoiselles faisaient circuler les mets les plus succulents. L'orchestre Evans avait été retenu pour la circonstance et s'est montré à la hauteur de sa réputation.

A la fin du banquet M. N Bawlf a porté le toast traditionnel à la Reine et M. Deegan a fait le discours de réponse. Il y a eu aussi le toast des dames, reçu avec beaucoup d'enthousiasme,

Ce bazar se continue jusqu'à samedi soir. Nous ne saurions trop encourager notre population à se rendre aux salles du bazar. Elle y trouvera ce qui lui faut une bonne œuvre à faire, et l'occasion de prendre quelques heures d'un agréable délassement,

MARIAGE

Hier matin à la cathédrale avait lieu le mariage de M. Stanislas Jean, marchand de cette ville, avec Mlle Marie Turenne, aussi de cette ville.

Le marié était accompagné ar son père M. François Jean, et pla mariée, aussi par son père, M. Joseph Turenne.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le vicaire Trudel. Pendant la messe, M. Albert Bétournay a fait de la musique à l'orgue.

Outre les familles des deux parties, la nef contenait un grand nombre d'amis.

Après la cérémonie, un somptueux dejeûner a été servi à la résidence de M. Turenne.

M. et Mme Stanislas Jean sont partis à 1.40 h. p. m., pour un voyage de noces à Saint-Paul et Minneapolis.

Nous présentons nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

***

Lundi soir, veille du mariage, les amis de M. Stanislas Jean lui ont présenté, à la salle du Bazar, un magnifique ameublement de salon. C'est M. J. B. Côté qui a fait la présentation ; il s'est acquitté avec succès de cette tâche délicate. M. Jean a su trouver des paroles très appropriées pour remercier ses amis de cette flatteuse démarche.

Il y eut ensuite choc de verres, et musique pendant une couple d'heures.

Ajoutons que les cadeaux reçus par M. et Mme Jean à l'occasion de leur mariage ont été très nombreux.

Le T. R. P. Filiatrault

Le Très R. P. Filiatrault, le supérieur général des Jésuites au Canada, est en ce moment au collège de Saint-Boniface.

SEANCE-LOTERIE

La séance-loterie organisée par les élèves du Collège aura lieu le 26 novembre et promet un remarquable succès.

Le Conseil des Jeux n'avait pas en vain compté sur la sympathie du public, ami de l'éducation. L'appel gracieusement publié dans LE MABITOBA du 19 septembre a été entendu, si bien même que déjà le Conseil se voit dans la douce obligation d'offrir ses remerciements aux généreux donateurs d'objets et à toutes les personnes qui ont bien voulu s'employer à la vente des billets.

Un joli nombre de prix, quelques-uns même d'une haute valeur artistique, sont déjà classifiés, d'autres sont promis et attendus, d'autres enfin — charmante surprise ! — arrivent sans être annoncés et le Conseil est heureux de pouvoir enrégistrer dans ses annales le nom d'un nouveau bienfaiteur, plus souvent d'une bienfaitrice.

On le conçoit : plus il y aura d'objets, plus naturellement la loterie sera recherchée et appréciée ; plus aussi le tirage offrira d'intérêt.

N'oubliez pas qu'un simple billet—25 cents—admet à la représentation dramatique et donne droit au tirage séparé de chaque objet.

AVIS

Nous etendrons de trois mois le terme d'abonnement de toute personne qui, deja abonnee elle-meme, nous enverra le nom et la souscription ($1.00) un nouvel abonne . . .

LA PROSPERITE N'EST PAS DUE A LAURIER

Les amis du gouvernement Laurier cherchent à lui ramener les sympathies publiques en leur parlant de la prospérité du pays. Or, lisez ce que dit M. Charlton, de cette prospérité.

M. Charlton a été jusqu'à présent l'un des plus dévoués amis de M. Laurier et de son gouvernement. C'est en outre un homme dans les affaires et appartenant à la classe des industriels. Il n'hésite pas à dire que la prospérité dont le Canada peut jouir n'est pas due au gouvernement Laurier :

" Le gouvernement a été heureux de prendre les rênes du pouvoir justement à la naissance d'une période de prospérité qui ne favorise pas que le Canada, mais tous les pays s'occupant de commerce, et il est important de rappeler que cette prospérité est due aux grâces de la Providence et à des causes tout à fait étrangères au contrôle du gouvernement canadien. C'est le devoir d'un gouvernement, dans de telles circonstances, de faire preuve de sagesse et d'amasser, dans l'abondance, assez de biens pour pouvoir affronter les exigences des années de pauvreté qui suivront. L'augmentation de la prospérité est cause d'une très importante augmentation du revenu public. Devant les coffres qui débordent, on a établi un chiffres de dépenses qu'on regrettera sans doute plus tard."

En résumé, M. Charlton déclare que ce n'est pas M. Laurier qui a amené la prospérité, mais qu'au contraire M. Laurier a eu la chance d'arriver au pouvoir au moment où une ère de prospérité s'ouvrait dans le monde commercial ;

Que cette prospérité est due à la Providence et à des causes étrangères à l'action du gouvernement ;

Que c'était le devoir du gouvernement de profiter de cette ère de prospérité, pour faire des économies, mais que le gouvernement, au lieu d'avoir cette sagesse, a, au contraire, fait des dépenses exagérées, que l'on regrettera plus tard.

Les lecteurs remarqueront que celui qui parle ainsi est un ami du gouvernement, un libéral, un homme qui est en chambre depuis longtemps.

Il reproche au gouvernement de se donner un mérite qu'il n'a pas, et d'avoir dépensé l'argent du public d'une manière folle, comme des gens qui disent : après nous, c'est le déluge.

UNE MANŒUVRE SCANDALEUSE.

Il y a 15 jours LE MANITOBA attirait l'attention du public sur une manœuvre odieuse pratiquée par les amis de M. Laurier dans notre province. Nous savons qu'à la convention d'Otterburne, où M. S. A. D. Bertrand a été choisi comme candinat pour Provencher, quelqu'un était chargé de recueillir des signatures à la déclaration dont il est question dans la lettre que publie, avec les commentaires suivants, notre excellent confrère du *Courrier du Canada*, sous le titre ci-dessus :

" Une lettre de St-Boniface nous fait connaître une manœuvre bien digne du parti qui en est l'instigateur.

Voici la communication :

ST-BONIFACE, MAN.,
1er octobre. 1900.

MONSIEUR :

Voulez-vous être assez bon d'avertir qui de droit de ce que je crois être un danger. Quelques meneurs libéraux, sous l'inspiration de la *Patrie*, de Montréal, parcourent les paroisses catholiques, et font signer une déclaration qui peut être nuisible. La principale clause de cette déclaration est : 'Qu'ils sont très satisfaits du règlement de la question des écoles.' Il va s'en dire que ce ne sont que les libéraux qui donnent leurs signatures, et qu'encore ils la vendent plutôt qu'ils ne la donnent. Mais qu'importe ? Je sais, de source certaine, que les libéraux veulent s'attirer l'opinion publique de la province de Québec au moyen de ces fausses déclarations, venant des catholiques de l'Ouest.

Votre tout dévoué.

Les commentaires sont superflus ! Le Pape a dit que le règlement Laurier-Greenway est incomplet, défectueux, insuffisant. M. l'abbé Cherrier, surintendant des écoles catholiques, Mgr. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, ont proclamé que la question des écoles n'est pas réglée. N'importe, on veut étouffer ces voix importunes au moyen de déclarations arrachées par intrigue ou corruption à la faiblesse, à l'ignorance ou à la cupidité.

Nous mettons le public en garde contre cette odieuse et scandaleuse manœuvre."

LES ACCUSATIONS DE M. COOK.

M. Cook, un vieux libéral, accuse le gouvernement. avec preuves à l'appui, d'avoir honteusement violé les promesses suivantes :

A—De maintenir l'indépendance du Parlement.

B—De rendre le Parlement juge dans tous les cas où les ministres sont accusés de mauvaise conduite.

C—De réduire la dépense.

D—De diminuer la dette.

E—De réduire les taxes.

F—D'abolir la protection.

G—D'obtenir une préférence pour les produits canadiens sur le marché anglais.

H—De prohiber le trafic des liqueurs alcooliques, si cette opinion prévalait dans un plébiscite.

I—De réduire le nombre des ministres dans le cabinet.

J—De diminuer la dépense au compte des pensions de retraite.

K—D'abolir le ministère de l'industrie et du commerce.

L—D'abolir le Sénat.

C'est-à-dire, que le gouvernement a violé ses promesses, a renié tout son programme, et n'a régné depuis 1896 que sous de faux prétextes.

Nouvelle Agence

MM. Jean & Frères, marchands de St-Boniface, Man., viennent d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et sont actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac ? Prenez de UNE à DEUX cuillérées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaitra immédiatement.

INSULTES A M. COOK

La *Patrie*, dit le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, a commencé à insulter M. Cook, et les autres organes du parti libéral suivent son exemple. Mais les journaux salariés du gouvernement ne réussiront jamais à relever ce réquisitoire écrasant pour leur parti.

Le parti libéral compte dans ses rangs beaucoup d'hommes honnêtes, intelligents et indépendants. Ces gens ont ajouté foi aux paroles de sir Wilfrid Laurier et de ses suivants quand ils dénonçaient les conservateurs en 1896, et qu'ils promettaient de remplir le programme de la convention libérale tenu en 1893. Mais aujourd'hui, ces libéraux s'aperçoivent qu'ils ont été odieusement trompés, que sir Wilfrid et ses ministres ont menti au peuple en 1892 et en 1896, et qu'ils ont administré les affaires publiques d'une manière scandaleuse et indigne d'hommes d'Etat. Ils ne peuvent supporter plus longtemps la honte que le gouvernement Laurier a fait rejaillir sur tout son parti, et c'est pour cela que des journaux et des politiciens libéraux élèvent la voix dans toutes les provinces pour condamner et flétrir cette administration corrompue.

LA POLITIQUE

Nous recommandons à nos lecteurs l'article suivant que publie le *Pionnier* de Sherbrooke On en remarquera le ton calme et modéré, garantie de son impartialité :

"*Jacta est alea*. Le sort en est jeté, le parlement fédéral est dissous et les élections générales auront lieu le 7 novembre, la présentation officielle des candidats se fera le 31 octobre.

"Quel est le motif d'intérêt public sur lequel le cabinet Laurier s'appuie pour justifier la grave démarche dont il prend la responsabilité ? S'il en existe un nous aimerions à le connaître.

"Cette hâte d'en appeler au peuple avant le terme fixé par la loi et cette précipitation à vouloir obtenir un nouveau mandat de cinq ans, ne nous disent rien qui vaille dans les circonstances actuelles.

"Les destinées commerciales et économiques du Canada sont sur le point d'être sérieusement affectées par la nouvelle politique coloniale dont le cabinet de Londres médite l'adoption à bref délai. Or, n'aurait-il pas été plus rationel d'attendre que cette politique fut clairement définie, que le peuple en comprit clairement toute la portée, afin qu'il choisisse ses mandataires en pleine connaissance de cause ?

"Le parlement qui sortira du scrutin, le 7 novembre prochain, aura le pouvoir d'établir les bases sur lesquelles reposeront nos rapports futurs avec l'Empire et nous allons élire nos députés à l'aveuglette, sans nous prononcer sur la mission qu'ils devront remplir.

"Dans ces conditions, nous sommes forcé d'avouer que les tendances libre-échangistes de M. Laurier nous inspirent de l'inquiétude. Il s'est montré jusqu'ici trop porté aux concessions et nous ne le croyons pas de taille à mener à bonne fin les négociations qui vont s'ouvrir avec les autorités impériales.

"Notre premier ministre peut avoir bien des talents. Il s'est dévoilé comme un personnage très-sympathique dans toutes les sphères où il a pénétré, mais ses propres amis politiques admettent qu'il manque de fermeté et il faudrait un caractère plus trempé que le sien pour surveiller les intérêts canadiens à l'encontre des ambitions centralisatrices du ministre actuel des colonies.

"M. Laurier s'est déjà montré trop disposé à sacrifier nos manufactures indigènes au profit des industriels de la Grande Bretagne, par des abaissements de tarif qu'on ne lui demandait même pas, pour que nous puissions avoir confiance qu'il saura nous protéger dans l'organisation de cette fédération commerciale qui commence à se dessiner à l'horizon.

"Il est peut-être désirable qu'une union plus intime soit établie entre nous et l'Empire, mais il faut que cette union repose sur des avantages réciproques et non pas sur des sacrifices ruineux pour nous.

"C'est précisement en vue de cette union, qui se prépare à grands pas, que M. Laurier nous semble loin d'offrir les aptitudes nécessaires pour nous sauvegarder.

Nos félicitations au *Pionnier* à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de sa fondation.

***

Voici l'information que nous trouvons dans le *Journal* de Waterloo :

" Pas de candidats catholiques, tel est le mot d'ordre du parti libéral dans Ontario.

" L'un des collègues de Sir Wilfrid, l'hon. James Sutherland, écrivait récemment sur ce thème à un politicien en vue de Toronto : " Le parti désire beaucoup ne pas donner l'éveil au sentiment religieux ; or, pour atteindre ce but, il est essentiel que nul candidat catholique-romain ne soit choisi, tel choix pouvant être vu avec suspicion ou crainte par les protestants."

LA FORCE R TROUVÉE

Les hommes et les femmes, à tout âge, qui se sentent faibles et épuisés par suite d'un excès de travail intellectuel ou physique, trouveront dans les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD la force et la vigueur.

Si vous avez une propriété à vendre, annoncez dans LE MANITOBA, et vous trouverez de suite un acheteur.

Nouvelles de Quebec

QUEBEC.

Une sérieuse collision a eu lieu sur le chemin de Beauport, entre un bicycle conduit par un jeune Drolet et un tandem monté par MM. Larue et Gariépy. Tous trois ont été grièvement blessés.

Nous sommes évidemment dans une ère glorieuse pour Québec. Un incident flatteur pour Québec est le triomphe que vient de remporter en plein New-York, d'après le verdict de ce qu'il y a de plus huppé parmi les professeurs de musique, une petite nommée Bertha Roy, et québecquoise de onze ans à peine. Entendue au conservatoire national de musique de New-York, cette enfant pianiste a tellement émerveillé ses savants auditeurs, qu'ils ont, séance tenante, clos le concours ouvert depuis bientôt six mois, et lui ont décerné le prix au détriment de sept cents concurrents.

CARTIERVILLE.

Le pont Lemay, à Cartierville, a été la proie des flammes. Ce pont, qui mesurait deux cents à trois cents pieds de long, a brûlé toute la nuit, et a été réduit en cendres. Le matin, il ne restait plus que les montures en fer tout tordues. On ne connait pas la cause de cet incendie. Le pont ne sera pas reconstruit avant une couple de mois, et le sera peutrêtre en fer.

SOREL.

Un bon citoyen de Sorel, M. Pierre Cournoyer, âgé de 70 ans, est mort subitement alors qu'il était occupé à travailler à la construction d'un canal en face de la manufacture Pontbriand. Le verdict à l'enquête du coroner a été: "Mort d'un syncope de cœur."

On agite de nouveau la question d'éclairer la ville à l'électricité.

BARFORD.

Dans la nuit de lundi à mardi, la grange de M. L. Thibodeau, de St-Herménégilde, a été détruite, avec son contenu, par un incendie.

WINDSOR MILLS.

Il y a plusieurs cas de fièvre typhoïde à Windsor Mills. La maladie se répand rapidement. On attribue ce commencement d'épidémie à la qualité de l'eau.

RICHMOND.

Les travaux à la station du Grand Tronc, à Richmond, progressent favorablement. La charpente du restaurant et de la salle d'attente est en acier. L'intérieur est finie en bois dur.

ST. F.-X. DE BROMPTON.

La fromagerie de St. François-Xavier de Brompton a rapporté durant l'été aux cultivateurs de l'endroit le joli montant de $1100 par mois, qu'ils ont eu à se distribuer entre eux.

PAQUETTEVILLE.

Lors de la grande quantité de pluie tombée dans la nuit du 10 ootobre, ça gonflé tellement la rivière Middle Branch Halts Stream, que la chaussée du moulin Napoléon Adam, de Paquetteville, a été emportée, entrainant à sa suite deux ponts considérables sur la rivière. Les dommages sont de près de $1000.

MAGOG.

Une jeune femme du nom d'Albina Blain, demeurant près du moulin à coton de Magog, a été trouvée morte dans son lit. Elle a succombé à une attaque d'épilepsie.

Sir Alezandre et Lady Lacoste ont été les hôtes, la semaine dernière, de Mgr. Ramsay, à Kil-Kenzie, sur les bords du lac Montphremagog.

COMPTON.

William Munro, un vieux cultivateur retiré depuis une quinzaine d'années dans le village de Compton, est décédé subitement d'une maladie de cœur jeudi soir. Il venait d'entrer dans sa maison après avoir préparé sa voiture pour aller à Sherbrooke. En s'assayant dans sa chaise il tomba mort. M. Munro était âgé de 76 ans, et habitait les Cantons de l'Est depuis 40 ans. Il était originaire de Glasgow, Ecosse.

Les Notres aux Etats-Unis

NORTH BROOKFIELD.

La condition des affaires de North Brookfield n'a pas sensiblement varié depuis une semaine. Il se fait beaucoup de pourparlers, mais peu d'actes.

Deux cent cinquante membres de la paroisse Sainte-Anne ont assisté à la messe dans cette église dimanche.

L'Abbé Berger, a dit l'un des syndics, lui avait demandé de donner sa démission, mais qu'il ne démissionnerait pas pour les syndics; mais si la majorité des paroissiens lui demandait de démissionner, dans une assemblée convoquée dans le but de soumettre cette question aux voix, il le ferait, à condition qu'on lui payât une somme d'argent selon son contrat. L'un des partisans les plus ardents de l'abbé Berger, Georges Hébert, après avoir agi d'une manière étrange toute la semaine dernière, semble en proie à un léger accès de folie. Le malheureux, qui était employé à la manufacture Brown, a eu l'esprit dérangé par suite des troubles religieux.

ASSOCIATION DES FABRICANTS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Une assemblée de l'association des fabricants de beurre et de fromage est par la présente convoquée et aura lieu le 8 et le 9 novembre prochain. Le but de cette assemblée est de compléter l'organisation de la dite société, de renseigner le public agricole sur la situation actuelle de l'industrie laitière, d'étudier ses défaults et ses difficultés et de suggérer les moyens d'arriver à son amélioration. Notre exportation de fromage est considérablement diminuée cette année, les demandes sont restraintes et les prix moins élevés que d'habitude à cette saison, ce qui démontre quelques chose d'abnormal dans la situation.

Comme l'industrie laitière joue déjà un rôle important dans notre agriculture il importe non seulement à ceux qui s'occupent d'industrie laitière, mais aussi à toute personne qui a à cœur le bien-être de notre population d'assister à cette assemblée.

Il y aura séance agricole pour les Canadiens-français, jeudi soir le 8 novembre, à 7½ heures.

Jeudi matin à 9 heures, séance pour les affaires de la société.

Jeudi après-midi à 1½ heure, assemblée générale.

Jeudi soir, à 7½ heures séance pour les Canadiens-français.

Vendredi matin, à 9 heures, séance pour l'adoption des rapports et des affaires générales de l'association.

S. M. BARRÉ, Président.

A. E. HUNTER, Secrétaire.

10-10-19 6i

IL N'EST PAS ETONNANT

Que les Pilules Cardinales du Dr Ed. Morin

fassent tant de bien aux personnes des deux sexes quis'en servent rigoureusement d'après les directions Elles ne sont faites que de médicaments les plus simples et les plus efficaces contre les épuisements, la faiblesse, l'Indigestion, les maladies nerveuses la perte d'appetit tant chez les hommes que chez les femmes, et la faiblesse feminine, les pertes excessives, ou les irrégularités particulières aux jeunes filles.

Les témoignages de guerison complete nous arrivent en grand nombre tous les jours sans qu'on les demande.

Essayez les merveilleuses Pilules et vous serez contents.

PARIS BIZARRES

La prochaine élection à la présidence des Etats-Unis suggère aux citoyens de la libre Amérique les paris les plus bizarres que l'on puisse rêver.

Un habitant de Chicago s'est engagé à servir à la belle-mère d'un de ses adversaires politiques une pension viagère si le candidat qu'il soutient n'était pas élu. Son adversaire s'est engagé en revanche à tirer chaque jour pendant trois semaines la queue d'un mulet si c'est son candidat qui a le dessous.

Une autre personne s'est engagée à porter ses habits à l'envers en cas de défaite de son candidat.

Le pari "de la barbe" est très fréquent. On voit après chaque élection des gens qui portaient toute leur barbe, ne plus la porter pendant quatre ans que dure la présidence du nouvel élu, lorsqu'ils sont du parti adverse.

Le pari de la brouette n'est également pas rare. On voit souvent après les élections un monsieur élégamment habillé, pousser devant lui dans une brouette le parieur plus heureux.

Souvent des musiciens précèdent le cortège qui, en tous cas, est toujours suivi de bon nombre de gamins des rues.

Dans Wall Street, où se trouve la Bourse, on parie plutôt de l'argent. McKinley est actuellement à trois contre un.

VITE

Si votre enfant a la coqueluche, soignez-le avec du BAUME RHUMAL qui arrêtera les quintes si douloureuses pour le bébé et pour sa pauvre mère qui le voit et le sent souffrir.

En vente par Martin, Bole & Wynne Co., Pharmaciens en Gros, Winnipeg.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 22 Octt. 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 90
" Strong Baker	1 75
" Manitoba Baker	1 50
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 05
" Nestor	90
Gru, la tonne	12 50
Son, "	9 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0 50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

NOUVELLE

C'ETAIT VRAI!

I

Connaissez-vous rien de plus lugubre que de rentrer chez soi—ponctuellement—pour dîner, et de ne trouver ni sa femme, ni son dîner?...

C'est pourtant ce qui arriva, un soir de novembre, au plus régulier des maris, au plus ponctuel des bureaucrates — à Placide Molineaux, sous-chef de bureau au ministère des Formalités...

Hélas! non, sa femme n'était pas au logis! pas plus, d'ailleurs, que Bertha, l'unique servante de ce ménage sans enfants. Quant au dîner...

Ah! quant au dîner...ou, plus exactement, à ce qui devait être le dîner, Molineaux ne tarda pas à en avoir des nouvelles. Une effroyable odeur de brûlé qui, dès son entrée dans l'antichambre, l'avait pris à la gorge, ne lui laissa aucun doute sur ce qu'il en pouvait attendre...Il ne s'agissait point ici de l'un de ces vulgaires accidents, qui compromettent, de temps à autre, l'antique renom des ordinaires savoureux de la petite bourgeoisie: — un "coup de feu" de trop, par exemple...non; le malheureux sous-chef ne sentait que trop qu'il était en présence d'une véritable catastrophe...Aussi, sans se soucier de l'obscurité complète qui régnait dans l'appartement, dont l'antichambre n'était pas même éclairée, Placide, au comble de l'inquiétude, se précipita-t-il vers la cuisine...

Là, un spectacle terrifiant l'attendait! Sur le large fourneau, que Bertha avait la déplorable habitude de maintenir uniformément chauffé à blanc, deux marmites en terre—l'une contenant les éléments d'un potage Saint-Germain, l'autre d'un plat d'aubergines—apparaissaient secouées par des soubresauts éperdus...Avec leurs panses rebondies, qui oscillaient au gré du liquide en ébullition, elles faisaient instinctivement songer à deux ivrognes obèses, titubant sur un brasier d'incendie—le corps veule, le chapeau envolé. Elles aussi étaient décoiffées: leurs lourds couvercles, soulevés par la vapeur—ce qui eût ravi Papin, mais désolait Placide—leurs couvercles avaient été, depuis longtemps sans doute, projetés au loin...Privées de cette dernière digue, les décoctions légumineuses s'étaient précipitées à gros bouillons le long des parois extérieures des deux récipients jusqu'au fourneau, dont la fonte rougie avait eu bien vite fait d'absorber, à grand bruit, les cascades verdâtres de cette avalanche fétide...

Voilà pour le potage et pour le plat de légumes!

L'état du rôti n'était pas plus rassurant, on le devine, puisqu'il se trouvait au centre même de l'incendie, en plein four hermétiquement clos...

Dès que Molineaux, à grand'peine, en eût ouvert la porte, il aperçut, tout au fond de cet étrange "générateur", un simulacre d'aloyau, qui achevait sa crémation dans le grésillement des graisses exaspérées... Devant ce spectre de rôti, Placide ne put garder plus longtemps son sang-froid:

"Sac à papier! s'écria-t-il, Et dire que c'était là le plat de résistance de mon pauvre dîner!..."

Mais bientôt, confus d'avoir cédé à un premier mouvement d'impatience, il ne tarda pas à reprendre possession de son calme administratif. Ce fut donc avec la tranquillité méthodique, dont il faisait preuve au ministère des Formalités, quand il avait à rectifier quelque erreur de l'un de ses sous-ordres, qu'il se mit en devoir de conjurer, s'il en était temps encore, les conséquences de l'impardonnable incurie de Bertha..

Certes, Placide Molineaux n'était point un maître-queux, comparable au chef illustre du Café anglais, ni même un dilettante-compositeur de plats fins, comme Rossini ou Alexandre Dumas. Mais une cruelle expérience—déjà longue—lui avait appris un peu de cuisine réparatrice. A maintes reprises déjà, il lui était arrivé de soustraire ses modestes menus à un commencement de désastre...Cette fois encore, il tenta le sauvetage; mais jamais il ne s'était trouvé en présence de conjonctures aussi graves... Pourtant, à l'aide de torchons, préalablement imbibés d'eau, qui lui servirent d'isolateurs, il parvint à retirer successivement du fourneau tous ces débris carbonisés, qu'il déposa aussitôt à terre; besogne consciencieuse mais inutile: les petits pois du potage ne représentaient plus qu'un peu de suie; les aubergines qu'une bouillie noire, vaguement violacée à la surface; le rôti qu'une forte briquette de houille!...

C'en était trop à la fin! et, pour tout de bon, cette fois, Placide se fâcha:

"Ah! voilà bien les femmes! s'écria-t-il exaspéré, toutes les mêmes!...Pendant que je trime du matin au soir, la servante court le guildou et madame fait des visites!... Ah! ces visites! combien de rôtis brûlés elles représentent!...Eh bien, et moi, si je me mettais aussi à faire des visites au lieu d'aller à mon bureau?...et si je ne rapportais pas régulièrement, intégralement, mes appointements à la fin du mois? Qu'est-ce que dirait ma femme? Elle ne trouverait pas assez d'épithètes véhémentes pour me les jeter à la tête, et elle aurait parfaitement raison!...Mais, saperlipopette! un peu de réciprocités alors!...Je veux bien gagner le dîner, mais à la condition qu'on ne me le brûle pas!...Et ce serait si facile, avec la moindre surveillance! Mais, pour cela, il faudrait rester un peu plus chez soi, comme faisaient nos mères, n'être qu'une demi-Madame Benoiton...C'est trop exiger sans doute!...En vérité, j'ai bien envie de leur donner une bonne leçon à toutes les deux! Oui, c'est cela: vite un mot à Athénaïs—c'était le prénom de Mme Molineaux—pour la prévenir que je dîne au restaurant...Moi parti, qu'elle se débrouille avec Bertha! Ah! il va y avoir un joli abordage, tout à l'heure, entre la maîtresse et la servante, dans cette obscurité, au milieu de cette fumée méphitique!... Pendant ce temps-là, moi j'attaquerai tranquillement les hors-d'œuvre dans un brave petit restaurant que je connais, à deux pas d'ici. Ce sera charmant!...

Et Placide eut un de ces rires terribles, dont les bons *melos* nous ont fait comprendre toute l'ironie implacable. Mais ces rires-là ne vont pas sans une suprême apostrophe, qu'on décoche au traître sur l'accompagnement en sourdine des violons oppressés...Placide n'eut garde de manquer à la tradition. Aussi bien, la trépidation du fourneau surchauffé lui ménageait-elle un trémolo presentable. Soutenu par cet orchestre d'un nouveau genre, on l'entendit tout à coup élever la voix: — "Ah! Madame Lafargue, criait-il, moitié tragique, moitié plaisant, ah! vous vouliez m'empoisonner! Mais je vous avertis qu'avec moi ça ne prend plus! Je vous laisse votre poison pour compte: vous pouvez le partager avec votre complice!..."

Il dit, et, du pas de taillade, il sortit de la cuisine, gagna sa chambre à tâtons, alluma une bougie, s'assit à son bureau et, d'une écriture toujours moulée, bien qu'un peu frémissante et hâtive, il écrivit le billet suivant:

"Pardon, ma chère Athénaïs, de te fausser compagnie. Mais Lenormand, mon collègue du contentieux, a tellement insisté pour que je dîne avec lui, que je n'ai pu refuser. Tu sais qu'il est veuf momentanément, puisque sa femme est en ce moment à Cannes pour sa santé.

Un instant, j'avais eu l'idée de le ramener à la maison. Je savais que nous avions précisément ce soir *un bon petit dîner*, dont il aime tous les plats: un *onctueux* potage Saint-Germain, un aloyau *succulent*, de *savoureuses* aubergines."

—Hein, ces épithètes! sont-elles assez cruelles?...Ma foi, tant pis, cas de légitime défense!

"...Mais Lenormand n'a rien voulu entendre: aujourd'hui, il en tient pour le restaurant...Un autre jour, m'a-t-il dit, j'irai vous surprendre pour partager votre dîner de famille...Pourvu qu'il tombe sur un menu aussi réussi que celui de ce soir! Plains-le et plains-moi de ne pas partager avec toi toutes ces bonnes choses!...Bon appétit et à bientôt...Ne m'en veux pas de ma fugue: elle est vraiment motivée. Sans rancune, donc. Un bon baiser sur tes jolies joues à fossettes..."

Est-ce le souvenir de ces jolies fossettes? Ou bien la bonté naturelle de Placide avait-elle spontanément repris ses droits depuis que son humeur s'était déchargée sur le papier?...Lui seul pourrait le dire. Toujours est-il que la force lui manqua pour signer cette épître vengeresse, "aux épithètes cruelles". Il se leva brusquement, revint dans la cuisine et jeta la feuille au milieu de la terrible fournaise où, en un clin d'œil, elle fut dévorée. Avec sa fumée, les dernières bouffées de la colère du sous-chef se dissipèrent comme par enchantement...Son pardon fut même empreint d'une certaine coquetterie de magnanimité; car, pour que sa coupable mais toujours chère Athénaïs ne fût pas blessée, en rentrant chez elle, par l'obscurité et l'infernale odeur que l'on sait, il alluma lui même le gaz de l'antichambre et ouvrit toutes les fenêtres pour donner une issue aux miasmes accumulés. Après quoi, il revint dans sa chambre, ranima les cendres expirantes du foyer, prit un journal et attendit.....

II

Il attendit jusqu'à huit heures moins un quart—ce qui n'a rien d'anormal dans un ménage vraiment parisien ou l'on doit régulièrement dîner à sept heures...

Ce fut Bertha qui rentra la première. Le temps de fracasser, dans la hâte, deux ou trois piles d'assiettes et quelques cristaux et le couvert se trouva mis...Mme Molineaux apparut un instant après, enleva prestement son chapeau et son manteau et vint occuper sa place à table. Le repas commença.

Quel dîner! Et combien Placide, qui avait de la littérature, dut regretter celui de la satire de Boileau!...

A l'apparition du potage, Mme Molineaux, jusque là impassible et parfaitement inconsciente de son retard, eut une légère inquiétude des narines:

"Qu'est-ce que c'est que cela, Bertha!" demanda-t-elle.

A Suivre.